

QUESTIONS- REPONSES / INTERVENTIONS FO

CSE DU 29 FEVRIER 2024

France Travail

- **Intervention FO** : les questions FO qui vont être portées par la délégation FO (réduction télétravail, retour des agents indemnisation à l'accueil, réorganisation du CRE et de PCAT) devraient être traitées dans le point France Travail et non en questions diverses. En effet, l'ensemble de ces sujets relèvent d'une modification de l'organisation du travail en lien direct avec de déploiement de France Travail. En outre, il en résulte une dégradation accrue des conditions de travail.

Réponse Direction : le contrat d'engagement ne sera pas mis en place avant janvier 2025. Ces sujets seront donc traités en questions diverses puisqu'aucun changement d'organisation n'est en lien avec France Travail. Les organisations modifiées actuellement le sont dans uniquement dans un périmètre local.

La Direction fait un point non chiffré sur l'expérimentation BRSA sur Saint Nazaire et Laval. La Direction évoque la coordination entreprise, le point d'étape dans le pilotage dans la coordination et l'organisation. La Direction indique que le développement du SI plateforme et du SI commun se poursuit. Le bilan au 31/12/23 est un enjeu pour aller plus loin avec la DREET et la région. Sarthe, Loire Atlantique, Nantes Nord et l'ensemble de Laval sont candidates sur l'extension de l'expérimentation BRSA sur leurs territoires.

Académie France Travail

- **Question FO** : dans le cadre de l'Académie France Travail, la Direction envisage de mobiliser les formateurs de France Travail Opérateur pour former des agents de partenaires de France Travail. Qui finance ces formations à destinations des partenaires ?

Réponse Direction : il s'agit d'un test pour des formations avec des conseillers départementaux qui ne remettent pas en cause les conditions de travail. La formation est prise en charge par France Travail

- **Question FO** : quels sera le nombre de stagiaire concerné en 2024 ?

Réponse Direction : la formation pour les conseillers départementaux Mayenne et Saint-Nazaire.

- **Question FO** où se dérouleront ces formations ?

Réponse Direction : La formation se déroule dans les lieux habituels

- **Question FO** : Combien de formateurs seront mobilisés pour ces formations ? Quel est leur contenu ? Ces formations auront-elles des impacts sur le plan de formation de France Travail Opérateur ?

Réponse Direction : Ces formations seront comptabilisées de la même façon que les formations habituelles pour les formateurs. Aucun impact sur le plan de formation.

- **Question FO** : la Direction envisage-t-elle d'ouvrir les formations CDE au CDDE pour tenir la feuille de route France Travail ?

Réponse Direction : C'est à l'étude à.

CSSCT

Emilie Lagache, élue FO, est élue à l'unanimité en tant que Secrétaire de la CSSCT.

Œuvres Sociales

La Direction s'étonne que ces délibérations soient présentées alors que le bilan 2023 n'est pas établi. La trésorière indique que l'expert-comptable a alerté sur le fait que les données utilisées pour ces délibérations ne sont pas les plus récentes et que l'absence de bilan 2023 et de prévisionnel 2024 fournissent donc des données non fiables. Compte-tenu de ces alertes, la Trésorière s'abstiendra sur les votes des prestations « Dons 2024 », « Enfants de moins de 18 ans » et « Evasion Vacances ».

- **Prestation « Dons 2024 »** : Vote POUR à l'unanimité, moins une abstention.
- **Prestation « Sport et Culture 2024 »** : Vote POUR à l'unanimité, moins une abstention.
- **Prestation « Aide aux enfants handicapés 2024 »** : Vote POUR à l'unanimité.

Intervention FO : bien que FO soit favorable à cette évolution, compte-tenu des alertes émises par la trésorière, FO s'inquiète, à l'instar de la Trésorière, quant à la pérennisation dans le temps de ce niveau de prestations. Compte-tenu de cette alerte financière, FO estime qu'il serait raisonnable d'attendre le retour des travaux de l'expert-comptable avant de passer au vote. Cette proposition n'est pas retenue.

- **Prestation « Enfants de moins de 18 ans 2024 »** : Vote POUR à l'unanimité, moins une abstention.
- **Prestation « Évasion Vacances 2024 »** : Vote POUR à l'unanimité, moins une abstention.
- **Délibération « carte » (carte de paiement)** : Vote POUR à l'unanimité.
- **Délibération « activités collectives, arbre de Noël »** : 14 votes POUR, 10 abstentions.

Intervention FO : toujours, compte-tenu des alertes exprimées par la Trésorière qui s'appuie sur l'analyse de l'expert-comptable, FO considère que la mise en place de nouvelles prestations contribuerait à fragiliser le budget. Ne souhaitant pas risquer de compromettre, encore davantage, la pérennisation du niveau des prestations actuelles, FO s'abstient.

- **Délibération « Volontaires Service Civique »** : 13 votes POUR, 11 votes CONTRE

Intervention FO : la loi ne permet pas cette disposition. FO s'étonne qu'une telle délibération soit portée puisque celle-ci ne peut être mise en œuvre juridiquement. Pour une question de bon sens, et ne souhaitant pas se situer sur un terrain démagogique, FO vote contre.

Point RH

➤ **Question FO** : La Direction prévoit-elle d'augmenter l'effectif du service QVT, Santé et condition de Travail ?

Réponse Direction : pas d'augmentation d'effectif sur ce service pour l'instant.

➤ **Intervention FO** : les agents de Rezé sont en difficulté, eu égard au sous-effectif : démission d'un agent en contrat de professionnalisation non remplacé, réduction (non justifiée) d'un poste GDD. FO transmet une alerte forte et portera l'ensemble des situations lors de la réunion des Représentants de Proximité.

➤ **Question FO** : 93% entrée sont des CDD, les CDD remplacements concernent-ils des missions ?

Réponse Direction : oui

➤

- **Intervention FO** : la situation de Nantes Centre est très dégradée. Les collègues sont en souffrance en termes de conditions de travail. **FO** rappelle que cette alerte forte a été portée lors de l'inspection des Représentants de Proximité **FO** en 2022. **FO** interroge la Direction sur le retour de l'enquête pour Danger Grave et Imminent diligentée au CSEC par **FO** et le SNU.
Réponse Direction : la conduite des changements en lien avec le projet seront présentées en CSE.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention FO portant sur l'évolution CRE

La Direction Générale a annoncé une amplification de + 20% les contrôles de recherches d'emploi en 2024. Cette mesure est d'ores et déjà effective et s'ajoute à l'accroissement de 30 % de contrôles supplémentaires déjà appliqué en 2022. Lors d'une réunion TEAMS unilatérale d'1/4 d'heure, l'encadrement a convoqué la réflexion de l'ensemble des collègues afin de participer à définir une nouvelle organisation permettant d'atteindre cet objectif. Lors de cette réunion il a été suggéré de limiter les contacts téléphoniques aux appels entrants. **FO** rappelle que l'organisation du travail relève de la responsabilité, seule, de l'employeur et non de celles des agents.

- **Question FO** : sachant que le service CRE est fonction déjà en mode dégradé au niveau des effectifs (2 mutations de prévus et un départ en retraite prévu dans au CRE 44), la Direction envisage-t-elle des embauches dans ce service pour satisfaire son nouvel objectif ?
Réponse Direction : aucun recrutement n'est envisagé. L'augmentation de + 30% a été réalisée en 2023 à iso effectif. L'objectif 2024 est décidé par le Ministre du Travail et ce point sera travaillé par la plateforme
- **Question FO** : **FO** « s'est laissée dire » qu'en situation de déclenchement d'un contrôle, le temps de réaction pour le demandeur d'emploi serait ramené de 15 à 10 jours. La Direction confirme-t-elle ?
Réponse Direction : Direction transmettra les réponses au prochain CSE
- **Question FO** : la Direction a-t-elle mesuré les impacts sur l'évolution des risques d'agressions suite à cette décision ?
Réponse Direction : nous n'avons pas cette analyse. L'augmentation des contrôles du CRE en 2023 n'a pas entraîné une augmentation des agressions en 2023

Intervention FO portant sur l'évolution CRE et PCAT

- **Question FO** : **FO** « s'est laissée dire » que les appels entrants à destination du CRE seraient systématiquement basculés vers la PCAT, soit la suppression de file CRE. La Direction confirme-t-elle ?
Réponse Direction : la Direction transmettra les réponses au prochain CSE.
- **Question FO** : à quelle date cette bascule serait-elle effective ?
Réponse Direction : la Direction transmettra les réponses au prochain CSE.
- **Question FO** : quel volume d'appel cela représenterait-il ?
Réponse Direction : la Direction transmettra les réponses au prochain CSE.
- **Question FO** : Comment et avec quels moyens ce projet serait-il mis en œuvre ?
Réponse Direction : la Direction transmettra les réponses au prochain CSE.
- **Question FO** : les chargés d'accueils et d'informations seront-ils formés pour répondre à ces appels de toute autre nature ? le cas échéant, à quelle échéance et avec quels moyens ?
Réponse Direction : Direction transmettra les réponses au prochain CSE.
- **Question FO** : pour les agents Chargés d'Accueil et d'Information, de quelle façon seraient valorisées ces activités qui relèvent d'un métier et d'une rémunération de conseiller ?
Réponse Direction : Direction transmettra les réponses au prochain CSE.

- **Question FO : FO** « s'est laissée dire » que la Direction pourrait instaurer un objectif reposant sur « le taux de décroché » à la PCAT. La Direction confirme-t-elle ?
Réponse Direction : la Direction transmettra les réponses au prochain CSE.
- **Remarque FO** : les collègues CAI réalisent déjà des activités en dehors de leur descriptif métier, ce qui pour FO est inacceptable. FO revendique le C1 comme coefficient d'embauche minimum pour l'ensemble de ces collègues, eu égard aux activités réalisées.
Réponse Direction : La Direction est en désaccord avec les descriptifs d'activités sont respectés

Intervention FO portant sur campagne Télétravail 2024

- **Question FO** : sur les sites de Saint-Nazaire, Trignac et La Baule le nombre de jour de télétravail a été réduit à seule journée (fixe ou volant) par semaine pour les besoin de France Travail. FO rappelle le préambule de l'accord télétravail :
« **Répondre à l'aspiration des personnels à mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle, à exploiter au mieux les impacts de la transformation numérique ainsi qu'à favoriser l'émergence de nouvelles pratiques collaboratives et managériales.** » et de « **garantir la continuité de service, contribuer à la performance opérationnelle, sociale et environnementale notamment par la diminution des déplacements** ».
Comment la Direction justifie-t-elle cette décision brutale qui impacte directement l'organisation de la vie personnelle des agents, alors même que ces trois sites sont largement aux « attendus ».
Réponse Direction : la priorité ne porte pas sur le taux d'acceptation des demandes de télétravail mais bien sur la délivrance des services et la continuité des services.

Intervention FO : la Direction rapporte que la campagne télétravail 2024 se déroule au mieux. FO s'étonne de ce rapport édulcoré, compte-tenu du mécontentement exprimé sur plusieurs sites, notamment ceux évoqués plus haut. FO ne manquera pas de porter les réclamations de l'ensemble des collègues insatisfaits lors de la prochaine réunion des Représentants de Proximité. FO réclame qu'au regard de ces remontées négatives, un retour-arrière soit initié par la Direction.

Intervention FO portant sur L'EPA 2024

- **Question FO** : dans l'EPA, la partie concernant l'article 20.4 de la CCN (case grisée) prête à confusion pour de nombreux collègues mais aussi pour des membres de l'ELD. La Direction peut-elle préciser l'incidence de la réponse « NON » à la question l'agent relève-t-il d'une situation au regard de l'article 20.4 ?
Réponse Direction : La direction indique que la réponse « OUI » correspondant figurant dans l'EPA à l'article 20.4 concerne uniquement les agents devant réaliser un PAP.
- **Question FO** : la Direction a-t-elle transmis aux ELD la liste des agents éligibles à un examen de leur situation et aux situations particulières pour de la campagne AI promo 2024-2025 ?
Réponse Direction : La liste reprend le nom de l'ensemble des agents avec et sans examen et est transmise au début de la campagne AI Promo. Une liste est transmise en début d'année avec les collègues éligibles à un PAP

Intervention FO sur le retour à l'accueil des agents GDD

- **Question FO** : sur plusieurs sites, des agents GDD vont de nouveau recevoir le public à l'accueil physique. Quel niveau de délivrance d'information est-il demandé à ces collègues GDD ? Cette nouvelle organisation impactera-t-elle l'accueil au 3949 ? A quelle fréquence les agents GDD seront-ils mobilisés à l'accueil ? La Direction a-t-elle prévu des embauches en conséquence ? Dans le cas contraire, cette modification de l'organisation du travail à iso effectif se fera au détriment de quelle activité ? Par voie de conséquence, la cadence de traitement des dossiers indemnisation s'en trouvera réduite. La Direction a-t-elle anticipé les répercussions en termes d'augmentation des contacts entrants liés aux réclamations ? La Direction Générale a annoncé au CSEC du 15/02/24 le retour de l'ARC. Qu'en est-il en Pays de la Loire ?
- **Réponse Direction** : l'organisation de l'accueil relève des ELD. L'accueil figure à la fiche de poste des GDD. L'organisation est à la main de l'ELD. Ce sont les Directions Territoriales qui déterminent les besoin GDD sur le département.